

Compte rendu de la séance du 19 octobre 2023

Présents : 20

Absents ayant donné pouvoir : M.Panafieu, S.Taillade ; Absent excusé : H.Vigier
votants : 22

Création de 4 logements accessibles rue du Bournet: fin d'attribution des travaux

Madame le Maire rappelle que trois lots (le 7- chauffage et plomberie, le 8- Electricité, et le 9 pour l'ascenseur) restent à attribuer pour le marché de création de 4 logements accessibles rue du Bournet. Une seule offre a été reçue pour le lot 7, comme pour le lot 8 et, après négociations, il est proposé de les retenir pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessous. Pour le lot 9 qui était infructueux suite au premier appel d'offres, deux propositions ont été reçues après avoir relancé une consultation directe auprès des entreprises.

Les élus valident les offres les mieux disantes suivantes, pour les 3 lots à attribuer:

LOT	TRAVAUX	ENTREPRISES CLASSEES EN 1ère position	MONTANT H.T base proposé de retenir
Lot 7	Chauffage - plomberie	SAS CORDESSE	69 179,52
Lot 8	Electricité	SAS CORDESSE	35 170,56
Lot 9	Ascenseur	KONE	26 890,00

Vote pour : 22 Abs : 0 Contre : 0

Marchés pour la restructuration de l'école sur un site unique: avenants

Madame le Maire expose que le chantier de restructuration de l'école sur un site unique nécessite des ajustements financiers. Au vu de l'avancée des travaux, les avenants proposés par les entreprises sont validés par le conseil municipal.

Ets Mathieu (lot 3) – 2 585,32 €HT ; Ets Batifol (lot 5) + 10 726€ HT ; ets Jarrige (lot 6) – 2 381€ HT ; Menuiserie de la Florizane (lot7) – 13 257,62€HT ; Ets Delpon-Brassine (lot 8) + 10 198,71€ HT ; Ets Cordesse (lot 12) – 9 458,50€HT.

Vote pour : 22 Abs : 0 Contre : 0

Subventions de fonctionnement 2023 aux associations: complément

Madame le Maire rappelle les délibérations du 15 juin 2023 attribuant des subventions de fonctionnement aux associations ayant déposé un dossier de demande. Les élus valident les subventions aux 3 associations qui ont transmis leur demande depuis, en l'occurrence :

	Association	Subvention 2023
Assoc. Sportives	AS Chaudes-Aigues/Neuvéglise	280 €
	Association de Tir sportif	280 €
Assoc. intergénérationnelles	Les fils d'argent	400 €

J-C.Delort, membres du bureau de l'une de ces associations sort de la salle et ne prend part ni aux discussions ni au vote.

Vote pour : 21 Abs : 0 Contre : 0

Désignation d'un référent déontologue pour les élus

La loi 3DS du 21 février 2022 prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local. Les missions du RÉFÉRENT sont les suivantes :

Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal

Un devoir de respect du secret professionnel

Un avis simple

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Claude DEVES (qui a accepté au préalable) comme référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

Vote pour : 22 Abs : 0 Contre : 0

Programme de travaux sylvicoles subventionnable en forêt communale de Neuvéglise-Sur-Truyère

Validation par l'assemblée de la programmation des travaux sylvicoles proposés par l'ONF et de la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en forêt sur le secteur de Lavastrie (en parcelle 3 pour 2,74 Ha), travaux de crochetage avant régénération, et en forêt en secteur d'Oradour (parcelle 4 sur 3,3Ha), travaux de nettoyage de douglas.

Vote pour : 22 Abs : 0 Contre : 0

Révision des tarifs de location des salles communales

Depuis l'harmonisation des tarifs suite à la fusion en commune nouvelle, aucune actualisation des tarifs de location des salles municipales n'a été effectuée. Le conseil approuve la réévaluation suivante, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

PROPOSITION DE TARIFS MIS A JOUR	SALLE DE LA FRATERNITE	SALLE POLYVALENTE DE LAVASTRIE	SALLE POLYVALENTE DE LAVASTRIE	SALLE POLYVALENTE D'ORADOUR	SALLE POLYVALENTE DE SERIERS
Habitants de la commune Tarif journée/week-end	80 €	180€	180€	180€	180€
Forfait Energie du 1/11 au 31/03	40€				
Demandeurs externes Tarif journée/week-end	120€	250€	250€	250€	250€
Tarif "RELAIS DE L'EPIE" (pour prestation pro)	90,00 €				
Tarif demi-journée	50% du tarif "journée"				
Option ménage <u>ou</u> défaut de ménage	80€				
Tarif Bal pour associations hors Commune	50% du tarif " demandeur externe"				
ASSOCIATION de la commune	Gratuit				
CAUTION	100€	500€	500€	500€	500€

Vote pour : 22 Abs : 0 Contre : 0

Autres décisions du conseil municipal :

Vote pour : 22 Abs : 0 Contre : 0
pour chacune de ces décisions

- Candidature du chantier de restructuration de l'école sur un site unique à une subvention au titre du Contrat Cantal Développement
- Candidature de la commune à la labellisation "Villages d'Avenir" du plan France Ruralités lancé le 15 juin 2023 par Mme la Première ministre.
- Proposition de désaffectation et de déclassement de l'ancienne école de Gros, des anciennes écoles de Chamberton, Tagenac, Fressanges et Oradour, des étages des anciennes écoles de Sériers et de Lavastrie, de l'ancienne école dite du bas, ainsi que de la portion de chemin à Tagenac dont la cession a été validée en conseil en 2022, afin de les intégrer au domaine privé de la commune.
- Précision concernant le régime de TVA applicable au budget annexe de la chaufferie bois (franchise en base de TVA de plein droit).
- Compte tenu de la réception des locaux de la nouvelle école et du transfert de l'ensemble des classes (de la maternelle au primaire) à compter de la rentrée de septembre 2023, les plannings des agents municipaux dont les missions, en tout ou partie, se déroule à l'école, doivent être revus. Les élus approuvent la modification des bornes horaires de ce service (l'ATSEM et les agents techniques du service scolaire et agents de restauration scolaire) allant désormais de 7h25 à 19h30.
- Validation du passage à la nomenclature comptable M57 pour le budget principal.